

Conseil d'Administration du Lycée
Mardi 5 février 2019
Procès-verbal

SEANCE
2018-2019/3



PRESENTS :

M. DESMARES Jean – Proviseur
Mme LOUYER Annie-France – Provisoire-Adjointe
M. GRU – Intendant, adjoint-gestionnaire
Mme GOACOLOU Sandrine– CPE
Mme PELLERIN Isabelle – Région Bretagne
Mme BERGERET Odile – Enseignante
M. MUNIER Max – Enseignant
M. GUILLOUX Arnaud – Enseignant
M. HEDE Kévin – Enseignant
Mme VERDIER Dominique – Enseignante
M. MARZIN Fabrice - Enseignant

Mme BARRE Hélène - Enseignante
M. LEFEBVRE Guillaume – Personnel administratif
M. BUSSO Dominique – Parent d’élève
Mme ROUSSELIN Fanny – Parent d’élève
M. MAZEAS Gaël – Parent d’élève
Mme LEBOSSE Béatrice - Parent d’élève
M. CANS Olivier – Parent d’élève
Mme GUILLOT Rose – Élève
M. NASLI-BAKIR Hyacinthe – Élève
Mme COGEZ Cécile – Élève
M. GARDIN Glenn – Élève

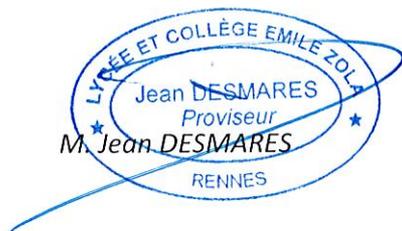
EXCUSÉS :

M. SEMERIL Sébastien – Région Bretagne
M. JEGOU Glenn – EPCI
Mme MARIE Anabel - Ville de Rennes

Mme PHALIPPOU Catherine – Ville de Rennes
Mme BEAUCHET Nathalie – Personnel administratif
Mme ONEN-BULET Catherine – Personnel administratif

I.	ADOPTION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL	1
II.	ORDRE DU JOUR	2
	1. Contrat et conventions	3
	2. Echanges sur la réforme du lycée	3
III.	RENTREE 2019	4
IV.	ANNEXE.....	6

Le Président de séance



Le secrétaire de séance

M. Sylvain GRU

Quorum : 15

Nombres de présents : 21

Début de la séance : 18h15

I. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL

Le PV de la séance du 22 novembre 2018 n'appelle pas de remarques et est donc adopté à l'unanimité des présents

II. ORDRE DU JOUR

M. Desmares, Proviseur, présente l'ordre du jour.

Une question diverse des parents au sujet des voyages est parvenue après les délais. Il propose que cette question soit étudiée lors du dernier CA de l'année, lorsque les voyages 2018-2019 auront eu lieu et avant la présentation des voyages prévus en 2019-2020. Les parents réclament plus d'informations sur les voyage à venir, en particulier à Turku et aux Pays-Bas. M. Gru, Intendant, précise qu'il transmettra très prochainement les informations demandées : dates du départ et du retour, participants, modalités de transport, ... sous réserve de disposer des informations fiables.

1. Contrat et conventions.

M. Gru présente la première convention : il s'agit d'un avenant proposé par le Conseil Régional pour les délégations de maîtrise d'ouvrage (DMO). La convention initiale prévoyait une enveloppe de 50 K€ pour que le lycée effectue des travaux d'amélioration du patrimoine en recourant à des prestataires extérieurs. Avec cet avenant, l'enveloppe est abondée de 20 K€ et permettra donc de réaliser plus de choses => vote à l'unanimité (21 pour).

Un autre contrat est arrivé la veille du CA et n'a pas pu être transmis avec les convocations. Le compteur de gaz doit être changé car le lycée est désormais chauffé via le réseau de chaleur de Rennes Métropole. Par conséquent, le compteur de gaz est devenu surdimensionné par rapport aux besoins actuels (seule la cuisine utilise désormais du gaz). GrDF propose donc un contrat pour changer ce compteur (intervention gratuite) et une location pour le compteur (environ 300 € TTC par an) => unanimité (21 pour).

2. Echanges sur la réforme du lycée

M. Desmares présente un diaporama sur la situation actuelle concernant l'impact de la réforme du lycée pour l'établissement conditionnée à l'incertitude liée aux choix des familles.

Il rappelle l'accompagnement réalisé via la première fiche navette (octobre), les réunions avec les parents (décembre), le retour des fiches navette et leur exploitation courant janvier. Il remercie en particulier les professeurs principaux de 2nde qui ont accompli ce travail d'accompagnement.

L'offre de formation a conduit le lycée à ne pas retenir les enseignements d'exploration «numérique et science informatique», «sciences de l'ingénieur», «arts» et «biologie écologie» et à retenir 8 autres :

- Mathématiques,
- Physique-chimie,
- Sciences de la Vie et de la Terre,
- Sciences économiques et sociales,
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques,
- Humanités, littérature et philosophie,
- Langues, littératures et cultures étrangères (anglais)
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité

M. Desmares présente ensuite le bilan des 349 fiches dialogue exploitées sur les vœux 1 à 3 : une majorité se dessine pour les mathématiques (244), SES (156), HG (152), physique-chimie (151) et SVT (135). En revanche, LCE Espagnol (12) et LCA (3) ne seront pas ouvertes.

18h30 : arrivée de Mme Goacolou, CPE.

Il précise que la problématique principale est celle des combinaisons : sur les 36 possibles, la cible retenue a été d'abord de 8 puis de 9 possibles. On y retrouve des combinaisons avec :

- un bloc exclusivement scientifique (ex : physique-chimie + maths + SVT pour 92 familles)
- un bloc majoritairement scientifique (2 enseignements sur les 3)
- un bloc SES + maths + divers
- un bloc SES + histoire + divers
- un bloc littéraire (humanité + histoire + divers)
- un bloc divers.

M. Desmares précise la méthode utilisée pour retenir les combinaisons en privilégiant :

- le choix des familles,
- la cohérence des associations pour assurer le parcours vers le Supérieur,
- la faisabilité dans l'emploi du temps.

A partir des résultats obtenus, l'examen du vœu 4 a été réalisé de sorte à pouvoir considérer 287 demandes satisfaites (en intégrant ce vœu n°4). A ce stade, 36 combinaisons souhaitées par les familles sont écartées. Au final, il existe pour le moment un écart entre les fiches dialogue et les propositions retenues, écart qui devrait diminuer car les familles modifieront probablement leurs choix initiaux, par exemple en SVT.

Les représentants des parents demandent pourquoi certaines combinaisons sont écartées alors que d'autres, ayant pourtant été choisies par moins de familles, sont finalement proposées.

M. Desmares explique que les problématiques organisationnelles, en particulier en termes d'emploi du temps et d'alignement, ont conduit à faire ce choix. Il souligne que la diversité est possible précisément parce que l'alignement est réalisable. Actuellement, un emploi du temps « fictif » teste cette configuration. L'hypothèse de prévoir des cours le mercredi après-midi fait partie des pistes pour permettre la réalisation de cette réforme.

Une élève demande pourquoi ne pas prévoir cela le samedi.

Le Proviseur indique que l'éloignement de certaines familles (dérogation) implique des déplacements moins faciles sur le samedi matin avec les transports. Le mercredi comporte également des conséquences, par exemple pour l'association sportive.

Les parents demandent si les autres lycées sont dans cette situation.

Le Proviseur répond qu'il ne le sait pas. En tout état de cause, l'offre de formation du lycée, en particulier en langues, est riche et cela complexifie la mise en œuvre de la réforme. C'est précisément parce que les combinaisons proposées constituent une base importante de cette offre que le CA est amené à se prononcer sur le sujet. Outre l'avis formulé sur le choix du lycée (général ou technologique), le conseil de classe sera ensuite amené à émettre des recommandations aux familles pour choisir l'une des 9 triplettes proposées au lycée.

Les parents demandent ce qu'il adviendra des familles qui refuseront cette recommandation. Le Proviseur répond qu'on se rapprochera des familles concernées, comme à l'accoutumée. On repassera ensuite avec la fiche nationale pour le choix définitif à la fin du 3ème trimestre. M. Desmares insiste également sur la notion de classe qui risque d'être diluée.

Les représentants des enseignants interviennent pour dénoncer la présentation de la réforme par l'Education Nationale : le ministère annonce que les familles auront le choix mais les contraintes sont là et les moyens proposés ne permettent pas de le faire.

Le Proviseur précise qu'il avait annoncé que la mise en œuvre serait nécessairement compliquée. Notre organisation permet une diversification raisonnable. Les parents, inquiets avec ces nouveautés, sont plus rassurés désormais. Il redit que le concept de classe doit être préservé.

Les représentants des parents disent que les attendus du Supérieur restent encore inconnus et que cela inquiète. Les représentants des enseignants partagent cette opinion.

Le Proviseur répond que les triplettes proposées sont calibrées de sorte à permettre ce parcours.

Les représentants des enseignants demandent à quel moment va-t-on enlever la spécialité en 1ère car les textes prévoient que ce sera au libre choix des familles.

M. Desmares répond que les contraintes seront identiques mais qu'il faut d'abord penser à l'année prochaine et ne pas paniquer, en particulier avec l'aide des professeurs principaux de 2nde.

Les parents disent que la notion de classe contribue à rajouter une contrainte organisationnelle. Les élèves disent que c'est une bonne idée de ne pas être toujours avec les mêmes personnes.

Le Proviseur insiste sur le fait que la classe, c'est aussi une relation avec le professeur principal. Mme Goacolou, CPE, intervient pour préciser que la classe est aussi une notion importante pour limiter l'individualisme.

Une représentante des parents dit que cette réforme est faite dans la précipitation et devrait être différée d'un an : elle votera contre ce projet.

Vote pour les 9 combinaisons proposées :

- Contre : 2
- Abstentions : 10
- Pour : 10

Un représentant enseignant explique au Proviseur qu'il reconnaît le travail effectué par la Direction mais qu'il ne se satisfait pas de la réforme engagée.

III. RENTREE 2019

Le Proviseur annonce que les incertitudes sont encore importantes : à ce stade de l'année et comme en 2018, il n'y aura donc pas de vote sur la DHG.

Il rappelle que 374 élèves étaient attendus en 1ère et que seuls 284 sont arrivés : les moyens ont tout de même été conservés et cela modifie considérablement la préparation de la prochaine rentrée qui tient désormais compte de cette perte d'effectifs.

Les prévisions d'effectifs aboutiraient à la constitution de 11 classes de 2nde, 10 classes de 1ère et 10 classes de terminale. Les moyens alloués sont de 1214 h (1142 heures poste + 72 heures supplémentaires). M. Desmares redit que la baisse des moyens constatée cette année (-78h) est essentiellement due à la diminution des effectifs de première

passant en terminale (équivalent à 2 classes, soit 67 h) tandis que le coût de la réforme existe mais dans des proportions largement moindres. Les marges dont dispose l'établissement sont les mêmes que l'année dernière mais les choix qui devront être faits seront douloureux :

Même sans mesure de carte, il est envisagé :

- De réduire l'aide personnalisée et de la redéployer en 2nde
- De supprimer les dédoublements en SES, sciences et EMC

Ces hypothèses conduisent encore à un dépassement de 15h. M. Desmares explique qu'il est difficile de concilier l'optionnel et les aménagements pédagogiques.

Un représentant des enseignants précise que la réforme en cours conduit à une dégradation des conditions de travail car les marges qui restent identiques à l'année passée doivent financer de plus en plus de choses. L'autonomie encouragée par le Ministère ne doit pas conduire à faire financer par le lycée l'AP et les dédoublements au détriment d'autres choses. Il dit qu'il reconnaît le travail de la Direction de l'établissement mais que la conséquence concrète des moyens proposés conduira à la baisse de l'accompagnement et de l'aide à l'orientation par exemple. L'année prochaine sera probablement sur ce même modèle et on risque alors de devoir supprimer des options et donc des postes (ex : LV3, ...).

Un autre représentant des enseignants dénonce une incohérence entre l'ambition des programmes et la réalité des moyens alloués, sans compter la formation plus que limitée.

Le Proviseur dit que l'offre optionnelle du lycée est riche et donc coûteuse. Il rappelle que son financement a toujours été fait via l'établissement. C'est un choix qui avait été fait il y a environ une dizaine d'années pour développer l'attractivité du lycée mais les conséquences sont désormais très fortes pour les moyens.

Lecture d'une motion par un représentant des enseignants (voir annexe).

M. Desmares réexplique qu'il ne faut pas perdre de vue que la baisse des moyens est essentiellement due au - 2 classes de terminales.

Les enseignants répondent que les options ont certes un coût mais que cela n'a pas à être financé via une concurrence entre discipline ou dispositifs.

Les enseignants souhaitent que cette motion soit proposée au vote. M. Desmares précise qu'il n'y participera pas.

Vote au sujet de cette motion :

- Pour : 16
- Abstention : 5
- Contre : 0

Mme Pellerin, précise qu'elle s'est abstenue car, représentante de la Région, elle fait entière confiance au chef d'établissement pour proposer les meilleurs choix possibles pour le lycée.

Un représentant des enseignants précise que le flux des élèves arrivants n'est plus le même qu'avant et qu'il faut donc du temps pour adapter les dispositifs pédagogiques. La baisse des moyens rend cela difficile.

Le Proviseur répond que la sociologie de l'établissement reste atypique avec des catégories favorisées nombreuses. Les chiffres démontrent toutefois que le flux vers la filière STMG devient tendanciel.

20h10 : L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée

IV. ANNEXE

1. Motion

Les membres de la communauté éducative du lycée Emile-Zola tiennent à manifester leur inquiétude et leur incompréhension devant la DGH allouée à l'établissement pour l'année scolaire 2019-2020.

En baisse de 79h, cette DGH va conduire l'établissement à devoir diminuer les dispositifs pédagogiques mis en place pour la réussite des élèves (heures d'accompagnement personnalisé, groupes à effectif réduit) et dégrader ainsi les conditions d'enseignement des élèves et les conditions de travail des personnels.

En conséquence nous demandons au rectorat de revenir sur cette dotation horaire et de financer intégralement les options ouvertes par le rectorat dans l'établissement (LV3, sections européennes, Lettres classiques et anciennes) afin de pouvoir consacrer les heures de marge à l'organisation de dispositifs pédagogiques qui permettent l'encadrement et la réussite des élèves.